

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

**FONCIER**

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN  
NU (BIGUERES ET BERTOLA)

Délibération : 02.2013.004

Transmis en préfecture le :

21 février 2013

Séance du : 19 février 2013

Compte-rendu affiché le 25 février 2013

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 14 février 2013

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Madame Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Yves GAVault, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Etienne FILLLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

**Membres absents excusés à la séance :**

Marie-Pierre MOREL, Michel MONNET, Guillaume COUALLIER, Yves MOLINA

**Pouvoirs :**

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLLOT

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Alain GONDET**

Monsieur BIGUERES et Madame BERTOLA sont propriétaires d'un terrain situé avenue de Gadagne, parcelle cadastrée AP 311, sur lequel passe un cheminement piétonnier reliant le fort de Côte Lorette et l'avenue de Gadagne. Ce cheminement est inscrit en tant qu'emplacement réservé pour chemin piéton.

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement sur l'emprise de cette parcelle, Monsieur BIGUERES et Madame BERTOLA se sont rapprochés de la Commune afin de convenir des modalités de la vente de la bande de terrain nu constituant une partie du cheminement piétonnier. Cette bande de terrain nu a été renumérotée au cadastre sous les numéros AP 319 pour une contenance de 230 m<sup>2</sup> et AP 320 pour une contenance de 72 m<sup>2</sup>.

Après des négociations entre Monsieur BIGUERES, Madame BERTOLA et la Ville de SAINT-GENIS LAVAL, ces derniers sont parvenus à un accord sur le prix, à savoir une acquisition de cette bande de terrain par la Ville pour un montant de 20 000 euros (prix conforme à celui estimé par France Domaine dans son avis en date du 4 juin 2012).

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe de l'acquisition par la Commune d'une bande de terrain nu constituée des parcelles cadastrées sous les références AP 319 et AP 320 pour un prix de 20 000 euros majoré des frais d'acte notarié;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération foncière dont l'acte authentique correspondant ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur l'opération 210.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GONDET ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

